



PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2016

L'an deux mille seize et le 25 février, à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Nailloux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel DUTECH, maire de Nailloux.

Les documents nécessaires à la présente séance ont été communiqués avec la convocation le 19 février 2016.

Étaient présents : Anne BORGETTO, Nawal BOUMAHDY, Charlotte CABANER, Lilian CHAUSSON, Didier DATCHARRY, Patrick DUSSOL, Michel DUTECH, Lison GLEYESSES, Thierry LATASTE, Delphine LEGRAND, Pierre MARTY, Sabine MORENO, Éva NAUTRÉ, Mickaël OPALA, Cécile PAUNA, Agnès SALVATORI, Antoine ZARAGOZA.

Étaient excusés : Sébastien DONNADIEU, Anne MENDEZ, Georges MERIC, Maurice NICOLAU, Fabienne SERENE, Daniel VIENNE.

Pouvoirs : Sébastien DONNADIEU pouvoir à Pierre MARTY, Anne MENDEZ pouvoir à Anne BORGETTO, Georges MERIC pouvoir à Michel DUTECH, Maurice NICOLAU pouvoir à Antoine ZARAGOZA, Fabienne SERENE pouvoir à Agnès SALVATORI, Daniel VIENNE pouvoir à Charlotte CABANER.

Secrétaire de séance : Lilian CHAUSSON.

Introduction :

M.BOUMAHDY : Le site internet est disponible : www.nailloux.org. Vous y retrouverez des informations pratiques, démarches administratives, des liens directs, des informations événementielles...

M.DUTECH : je remercie les élus et Stéphanie ROSELET au service communication pour le travail accompli.

→ pour information : Le 1^{er} mars 2016, le service urbanisme de la mairie de Nailloux va pouvoir instruire les permis. Nous pourrions faire un bilan d'activité et décider ou non l'élargissement vers les autres communes.

→ 5 mars : la commune de Canfranc vient pour l'anniversaire du jumelage.

→ Rapport d'activités de la médiathèque.

→ bourse collections dimanche 29 février.

→ 26 février : ouverture des Galeries Lafayette au Village de marques avec 12 emplois créés.

→ le 16 mars : nouvelle agence bancaire avec distributeur.

Approbation à l'unanimité des procès-verbaux des 24 septembre et 22 octobre 2015.

Selon l'ordre du jour prévu :

1. Délibération 16-005 : RENOUELEMENT DE LA MISE À DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL – 15 h, À L'EPIC OFFICE DU TOURISME DES COTEAUX DU LAURAGAIS SUD

MME LEGRAND : Considérant :

- l'absence de moyens administratifs de l'EPIC OFFICE DU TOURISME DES COTEAUX DU LAURAGAIS SUD ne permettant pas la prise en charge de tâches administratives à effectuer,
- la possibilité de recourir ponctuellement à un agent de la commune de Nailloux,

Mme LEGRAND propose à l'assemblée d'autoriser M. le Maire à signer avec l'EPIC OFFICE DU TOURISME DES COTEAUX DU LAURAGAIS SUD, une convention de mise à disposition pour un adjoint administratif du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe de la commune de Nailloux auprès de l'EPIC OFFICE DU TOURISME DES COTEAUX DU LAURAGAIS SUD. Elle indique également que cette mise à disposition s'effectuera à titre gratuit.

Et elle rappelle la convention de mise à disposition prise initialement.

Mme LEGRAND expose enfin l'obligation d'acceptation de l'agent concerné ainsi que l'approbation de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne (CDG31).

Alors M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette mise à disposition à compter du 24 mars 2016 pour une durée de 3 ans, à titre gratuit, selon les termes du projet de convention ci-dessus énoncée.

M.DATCHARRY : qu'est-ce qui ferait, hormis qu'on doit faire avancer l'office du tourisme, qu'on mette un agent à disposition gratuitement un agent payé par la commune ?

M.DUTECH : il n'y a pas de contrepartie avec CoLaursud, le tourisme est une compétence de CoLaursud, on compte dans le schéma de mutualisation cette mise à disposition, il s'agit d'un agent dont la compétence est utile à CoLaursud.

MME BORGETTO : cet agent est à mi-temps sur l'office de tourisme.

MME SALVATORI : que faisait cette personne avant ?

M.DUTECH : elle travaillait à l'école maternelle. Elle est titulaire, et suite à des problèmes de santé, elle a dû changer.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

2. Délibération 16-006 : PRÉSENTATION DU DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (DOB)

MME CABANER présente le DOB.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) prévoit dans son article 107 de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales.

Certaines de ses dispositions sont d'application immédiate, et concernent notamment les modalités du débat d'orientations budgétaires (DOB) dans le cadre de la préparation et du vote des budgets 2016.

L'article 107 précité a en effet modifié les articles du CGCT relatifs aux modalités du DOB, en complétant notamment les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat (articles L.2312-1, L3312-1, L4312-1, L5211-36 et L5622-3): Les communes et leurs établissements publics de plus de 3 500 habitants : présentation obligatoire par l'exécutif de la collectivité à son organe délibérant d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluri-annuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Conformément à l'article L2311-4 du Code Général des Collectivités Locales créé par la Loi n°99-1126 du 28 décembre 1999 art.7, les communes et leurs établissements publics administratifs qui ont changé de strate démographique dispose d'un délai d'un an pour se conformer aux nouvelles dispositions budgétaires et comptables liées à cette nouvelle strate démographique : la population légale de la commune de Nailloux au 1er janvier 2016 est de 3 518 habitants.

Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le maire invite le Conseil Municipal à tenir son DOB afin d'examiner les grandes orientations qui présideront à l'élaboration du Budget primitif 2016.

Le DOB n'a aucun caractère décisionnel mais sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Les rapports précités doivent obligatoirement être publiés et transmis au Préfet en annexe de la délibération liée à la tenue du DOB préparatoire au vote des budgets 2016.

Il ne donne pas lieu à un vote.

MME CABANER : Nous avons déjà présenté l'année dernière un DOB, puisque nous avons annoncé que nous allions passer à plus de 3 500 hab. d'un point de vue fiscal et que nous allions être tenus de faire un DOB. Un DOB permet de discuter des orientations budgétaires avec l'ensemble des élus, de fixer les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif (BP) qui sera présenté dans les semaines à venir, et dans le budget annexe. On va informer l'ensemble des élus sur la situation financière de la collectivité et également donner la possibilité aux élus de s'exprimer sur la stratégie financière. C'est un document de travail pour l'élaboration du budget.

La commune de Nailloux fiscalement à une population de 3518 hab. même si, comme nous l'avions annoncé après le recensement, nous sommes à 3680 hab., il y a toujours un décalage, et cette population de 3680 sera utilisée en 2018. On a fait un choix, car les textes de Loi nous permettent d'avoir une année de plus pour faire la transition et nous mettre en conformité (entre une commune de moins de 3500 hab. et une commune de plus de 3500 hab.). L'année prochaine, le DOB sera vraiment une phase obligatoire pour l'établissement du budget. Pour la présentation du DOB, il y a une présentation pour laquelle il n'y a pas de vote, mais qui atteste que le DOB a été présenté au conseil municipal.

Le plan de la présentation : **1 – Contexte national :**

a) Perspectives économiques

b) Les concours financiers de l'Etat

c) Impact de la diminution de la DGF

2 – Les orientations stratégiques et budgétaires :

a) Définition des orientations stratégiques sur 5 axes

b) Définition des orientations budgétaires 2015 :

1- Dépenses et Recettes de fonctionnement

2- Dépenses et Recettes d'investissement

3 – Le budget annexe assainissement

Donc pour reprendre **le contexte national** : les perspectives économiques annoncées pour 2016 : une perspective de croissance PIB : Perspective de croissance pour la France : + 1.3% à 1.5% (1% en 2015). Et une inflation : Inflation prévisionnelle : + 1 % (PLF 2016) (+ 0.1 % en 2015).

Les concours financiers de l'État : Baisse des concours de l'Etat pour les collectivités territoriales au titre du « redressement des finances publiques ». C'est une chose qui pose beaucoup d'interrogations au sein de la commission finances car il y a une baisse des concours afin que toutes les communes et tous les regroupements de communautés de communes puissent contribuer au redressement des finances publiques. Ce redressement impacte de 11 milliards d'euros entre 2015 et 2017, et n'est pas réparti de manière égalitaire notamment Nailloux a subi cet impact de façon très forte. Sur 2014 et 2015 : c'est une baisse cumulée de 5 milliards d'euros et en 2016 : baisse de 3.67 milliards d'euros (dont 1 450 millions pour les communes et 621 millions pour leurs groupements).

La réforme de la DGF pour 2017 : l'application de la réforme de la DGF est reportée au 1er janvier 2017 (au lieu du 1er janvier 2016). La DGF 2016 sera calculée selon les règles de répartition en vigueur en 2015.

La réforme de la DGF prévoit pour 2017 : une dotation de base de 75.72€ par habitant, une dotation complémentaire prenant en compte les charges de ruralité (20€/habitant) modulée selon la densité de population et une 3ème dotation dite de centralité tenant compte des charges partagées avec les EPCI.

Au niveau des dotations de péréquation que nous connaissons actuellement, elles vont être modifiées : donc la Dotation Nationale de Péréquation est supprimée et viendra abonder la Dotation de Solidarité Rurale et la Dotation de Solidarité Urbaine.

C'est pourquoi une analyse financière a été demandée à l'Agence Technique Départementale, cette analyse va nous aider à apprécier l'impact de cette réforme sur les prochains exercices.

L'impact de la diminution de la DGF : Calcul de la baisse de la DGF pour Nailloux (Dotation Globale de Fonctionnement) : la contribution au redressement de l'État est estimée pour 2016 à 128 729.00€. L'effort cumulé total pour la commune s'élève à 225 645.00€ sur la période 2014-2016.

C'est-à-dire que sur cette période 2014-2016, nous avons donc perçu 822 551€ de dotations, nous aurions dû en percevoir 27.4 % de plus.

Il a fallu composer, c'est ce que l'on a fait, c'est ce que l'on va présenter, afin de montrer que malgré cet effort, les finances de la commune sont qualifiables par un adjectif que je préfère vous démontrer.

Donc, on nous a attribué moins de dotations et on nous a demandé d'en faire plus, notamment :

- les normes d'urbanisme (conformité, instruction des permis...) : obligation d'instruire en propre ou de faire instruire, qui devient une obligation payante.
- le nouveau code des marchés publics (dématérialisation et publicités obligatoires dès 25 000.00€ HT),
- l'augmentation annuelle des cotisations et contributions retraites CNRACL et IRCANTEC jusqu'en 2017
- la fusion des intercommunalités et compétences transférées ou non.

M.DATCHARRY : la différence 2015-2016 est de 54 000€ et non de 128 000€, car vous raisonnez toujours par rapport à un idéal de DGF théorique. La différence, la perte de DGF entre 2015 et 2016 sera de 54 000. Car vous arrivez à 128 000 en cumulant ce que vous auriez dû recevoir au titre des autres années sur 2016, vous êtes d'accord ?

MME CABANER : nous sommes d'accord, et le schéma le montre bien, c'est du cumulé, c'est un effort cumulé, c'est une projection sur plusieurs années, et je vous ai expliqué précédemment que c'était sur la période 2014 à 2016. Cette projection afin de montrer la différence et que globalement de plus en plus on perçoit de moins en moins. Et sur le principe, on perçoit cette année, 54 000 de moins que l'année d'avant, où l'on avait déjà perçu 50 000 et l'année d'avant 20 000 € de moins. Donc, par rapport à une prévisionnelle qu'on aurait pu faire sur le passé, on a mis un effort cumulé de cette différence-là donc 128 729€. C'est un effort cumulé.

MME SALVATORI : moi ça me gêne d'entendre « ce qu'on aurait pu percevoir » ? il faut faire des économies, on le sait.

MME CABANER : on n'est pas les seuls, je sais. Mais sur Nailloux, l'effort est peut-être plus important que sur d'autres communes compte tenu évidemment de l'augmentation de population. Aujourd'hui la prévisibilité de la DGF

est très compliquée à effectuer : même avec ce que nous aurions dû compter pour cette année, la réforme ne rentrant en application que l'année prochaine, c'est encore plus compliqué à gérer.

MME SALVATORI : d'accord mais, je pense qu'il faut oublier la DGF théorique.

M.DUTECH : il faut aussi expliquer aux citoyens. Vous avez l'habitude des chiffres, mais il faut expliquer pour tout le monde. Expliquer un cumul permet d'expliquer la marge de manœuvre qui est moindre.

MME CABANER : pour expliquer ce qui va suivre, le but est d'expliquer notre action et la poursuite de notre action.

Notamment c'est la définition des **orientations stratégiques** que l'on va pouvoir voir, puisque c'est pour suivre les dépenses de fonctionnement. Ça nous oblige à aller encore plus loin dans la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Ensuite notre idée c'est de travailler sur les contrats de territoire du département et de prioriser nos programmes d'investissement en fonction des inscriptions au contrat du territoire. Le contrat du territoire aux plans quinquennaux faits au niveau du département et de l'intercommunalité dans un but d'échelonner et pouvoir mieux prévoir. Cela correspond à ce que nous avons dit depuis plusieurs années et fait, notamment à travers un document fait avec l'ATD : on réfléchit en fonction des 3 années qui précèdent, des 3 années qui suivent, donc le contrat de territoire nous demande même de réfléchir sur 5 ans, soit un peu plus, et ce que nous avons préparé.

Nous allons ensuite travailler à préserver la capacité d'autofinancement et de désendettement afin de dégager des marges de manœuvre pour permettre la réalisation de projets d'investissements sans recours systématique à l'emprunt. La capacité d'autofinancement c'est la somme que l'on vire du fonctionnement vers l'investissement et qui permet à la commune de conserver des projets et d'autofinancer ces projets. Le but est de continuer à avoir la capacité de désendettement importante ce qui nous permettra aussi dans l'avenir de pouvoir contracter des emprunts en fonction des nouveaux projets de notre commune. La finalité est d'avoir des marges de manœuvre et de pouvoir réaliser des investissements sans avoir un recours systématique à l'emprunt. On peut aussi promouvoir la mutualisation et les groupements de commandes notamment avec l'EPCI pour faire des économies d'échelle (Collecte des bio-déchets aux écoles...). Enfin, nous avons perdu des recettes mais l'idée est de ne pas demander aux concitoyens de pallier cette baisse de recettes : Absence de hausse de la fiscalité en 2016 (hors revalorisation de l'Etat), afin de ne pas alourdir le poids de la fiscalité locale → le citoyen ne doit pas être une variable d'ajustement du budget.

Maintenant, nous allons regarder l'évolution de dépenses de fonctionnement : d'abord en masse puis les amener à la population de la commune.

En masse, on voit que nos dépenses de fonctionnement réel, dépenses de fonctionnement hors cantine et dépenses de personnel ont subi une progression. En revanche, si on la ramène à l'habitant, on voit une maîtrise à la baisse. Donc on a vu qu'en masse il y a plus de dépenses mais ramené au nombre d'habitants, à la population, il y a une baisse de ces dépenses de fonctionnement.

Les Orientations budgétaires – Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement prévues :

- A l'école J. Rostand: création d'une classe supplémentaire car les effectifs devraient la nécessiter. Ensuite, la création d'une classe ULIS (Unité Localisée sur l'Inclusion Scolaire) à la demande de l'Education Nationale pour accueillir des enfants en situation de handicap qui seront orientés par le Maison départementale du handicap (MDPH) et enfin en 3^{ème} point : la mise en place d'études surveillées.
- Création de la police municipale, avec un premier policier municipal, pour le 2 mai.
- Mesurer et optimiser les dépenses de fonctionnement de l'ESCAL qui a ouvert en septembre 2015.
- Mise en place des expositions « Hiver-été » à l'ESCAL

Les recettes de fonctionnement : pour information, nous allons avoir une nouvelle recette de fonctionnement qui arrivera dans 2 ans. Nous en parlons d'ores et déjà car elle concerne les dépenses de fonctionnement relatives à l'entretien des bâtiments publics et de la voirie, donc on va récupérer une partie de la TVA, au budget de fonctionnement recette en 2018. En nouvelle entrée, nous aurons aussi la participation des parents pour les études surveillées.

Au niveau des évolutions : Dépenses de fonctionnement : on regarde l'évolution des 5 dernières années et on peut faire un prévisionnel pour l'année.

- les charges à caractère général : nous avons une diminution, et notamment une renégociation des contrats. Certains nous les connaissons depuis l'année dernière. Cette année, c'est le contrat des assurances pour lequel il y eu un marché qui a permis de revoir l'ensemble des contrats et de figer leur augmentation sur 5 ans. Pour 2016, nous voulons continuer cette tendance, la maîtriser et la maintenir, et pour un service public de qualité. Comme annoncé précédemment : la création de classes dont la classe ULIS, et les premiers

mois de bilan d'exploitation de l'ESCAL. Pour objectifs nous avons donc la conservation de services publics de qualité et l'étude pour optimiser la consommation énergétique des bâtiments communaux (non seulement l'ESCAL mais aussi du patrimoine communal).

- Les subventions versées aux associations : on va essayer de conserver et de maîtriser l'enveloppe qui avait été allouée aux associations l'année dernière. En effet, le dossier de subvention a été complètement remodelé en décembre pour les associations. Il leur a été demandé de préciser la demande de subvention pour les projets classiques et la demande de subvention pour les projets exceptionnels. Pour éviter d'avoir des projets exceptionnels qui arriveraient dans l'année et qui entraîneraient un dépassement de l'enveloppe allouée par la commission vie associative. Cette enveloppe concerne beaucoup d'associations sur Nailloux, on a eu une augmentation des besoins des associations évidemment liée à l'augmentation de la population et à ses besoins.
- Charges de personnels : nous avons eu des augmentations de personnels suite à l'évolution des services (ouverture de classe en maternelle, deux en élémentaire, intégration d'un emploi associatif à la cyber-base), donc en 2010 nous avons 35 agents Fonction Publique Territoriale (FPT) et en 2014 : 39 agents de la FPT et 52 agents au total avec les contrats CDD, CUI, CAE...A savoir que le point d'indice de la Fonction Publique pour la rémunération n'a pas eu de revalorisation depuis 2010.

M.DATCHARRY : J'en ai parlé l'année dernière... je ne conçois pas vu le coût de la vie, que la commune ne puisse pas compenser le salaire.

M.DUTECH : je suis tout à fait d'accord, nous avons fait lors du mandat précédent un effort tout particulier vis-à-vis du personnel municipal, on s'était engagé sur 3 axes : salaire (voir ce qu'on peut faire sur les revenus), évaluation et formation. Un travail avait été fait, en termes de volume, un volume d'argent qui représentait un 13^{ème} mois, en tickets restaurant par exemple. Entre 2008 et 2014, les personnels ont perçu des avantages qui ont permis un meilleur pouvoir d'achat. La commission des finances peut travailler à reprendre une dynamique à ce niveau-là.

MME CABANER : Donc je reviens à la présentation : Pour le prévisionnel 2016, au niv. du personnel, au 1^{er} janvier 2016 on a 51 agents, je vous indique l'équivalent temps plein que vous souhaitiez savoir : 44.91 Equivalent temps plein (ETP). Pour le prévisionnel 2016 : Les recrutements prévus sur la période :

- 1 Policier municipal (mai 2016)
- 1 poste CAE en élémentaire (ouverture de classe),
- 1 CAE à recruter pour le ménage aux écoles et à l'ESCAL.
- Et il faut compter les 15 jobs d'été de 2 semaines pour l'été 2017.

Donc « prévisionnellement », nous aurons au 31 décembre 2016 : 54 agents (soit 47.05 ETP). Etudes surveillées : Mise en place de ce service sur l'école élémentaire J ROSTAND (soit environ 162 heures pour 36 semaines d'école), ce seront des enseignants qui dispenseront les cours des études surveillées aux enfants, ils seront rémunérés par la commune.

- Les charges financières : pour reprendre, en 2011 on avait renégocié l'emprunt pour financer l'école maternelle (représentant 34% de la totalité de la dette). En 2014, nous avons fait de nouveaux emprunts pour l'ESCAL : un de 400 000 auprès de la Banque Populaire et un de 800 000 auprès de la Caisse d'Épargne. En 2015 : on a pris une délibération pour un prêt relais de 500 000 € sur 2 ans. Et on a également renégocié l'emprunt pris auprès de la Banque Populaire en 2014 de 400 000 € pour faire baisser ce taux eu égard au contexte actuel (de 4% le taux passe à 2.70%).
Pour le prévisionnel : au 1^{er} janvier 2016 : la dette est composée de 63% d'emprunts à taux fixe et à taux zéro et de 37% d'emprunts à taux variable capé c'est-à-dire le taux ne peut pas monter plus qu'un certain pourcentage déterminé au début du contrat. Le taux moyen de nos emprunts est de 1.506 %, on n'a pas contracté d'emprunt à risque. La capacité de désendettement de la commune est de 7 ans c'est-à-dire que si aujourd'hui on prenait tout l'autofinancement qu'on a gardé pour pouvoir avoir des projets et qu'on remboursait l'encours de la dette, il nous faudrait 7 ans. On constate qu'au niveau des normes la commune est dans une situation saine.

Le profil d'extinction de la dette actuelle : c'est le profil d'extinction à un instant T, car on ne doit pas confondre ce que j'ai expliqué à l'instant, la capacité de désendettement c'est-à-dire la possibilité que l'on aurait avec nos ressources de liquider nos emprunts. Le profil d'extinction des emprunts que l'on a en cours : les deux emprunts dont j'ai parlé précédemment avec un remboursement important en 2017.

Au niveau des Recettes de fonctionnement : concernaient principalement les impôts et les taxes. On regarde l'évolution 2010-2015 et ensuite on voit le prévisionnel 2016.

- Impôt et Taxes : L'impôt est calculé à partir d'une Base multipliée par un Taux. Les bases sont la Taxe d'Habitation (TH) et la Taxe Foncier Bâti (TFB). En 2014-2015, la base TH a eu une augmentation de 5.68% et la TFB de 4.67%. Pour 2016, il y a une augmentation estimée à 2.2% dont 1% annoncé par l'Etat. Chaque année l'Etat revalorise les bases, puisqu'il part sur des bases des années 1970 qui n'ont pas été réévaluées et pour essayer de les réévaluer chaque année, elles augmentent d'un certain pourcentage et ensuite on a l'augmentation globale en fonction des créations de nouveaux locaux, donc du FB ou de nouveaux logements qui vont être habités.
Les taux : sur la période 2010-2012 : réellement c'est 7 ans, c'est-à-dire 2005-2012 sur lesquelles les taux sur la commune de Nailloux, sont restés identiques. En 2013, il y a eu une diminution. Et en 2014-2015, maintien des taux de 2013. Et donc la préconisation que l'on fait, c'est une stabilité des taux d'imposition et donc de conserver les taux que nous avons sur 2014-2015 pour 2016.
- Attribution de compensation : a été mise en place à la création de l'intercommunalité et dont le montant est de 199 203 €.

M.OPALA : l'endettement total de la commune de Nailloux est de combien ?

MME TRAN : l'endettement de la commune est 4,2 millions, au 1^{er} janvier 2016.

M. DATCHARRY : 34 267 € c'est l'augmentation des recettes liées à l'augmentation des bases, c'est les 2.2%.

MME CABANER : oui.

- Droits de mutation : sont liés aux cessions immobilières, donc varient en fonction du marché immobilier. Donc pour 2016, on fait une évaluation car on ne peut pas savoir exactement ce qu'on a, donc évalués env. à 30 000€.
- Produits des services : des services sont rendus à la population, et sur lesquels la population, en fonction de la nature du service, va contribuer : tels que la restauration scolaire, la régie bibliothèque, concessions de cimetière... Et cette année, on aura en plus notamment, l'étude surveillée. L'idée est que les personnes qui bénéficient des services sachent le coût réel du service qui leur est rendu et le coût qu'elles payent effectivement et celui payé par la collectivité. On va s'efforcer de faire apparaître soit sur les factures soit par information le coût réel des services, et l'idée c'est qu'il y ait toujours une compensation, parce qu'on a tout de même une action sociale et une vertu sociale dans ce travail-là. Donc on prévoit une stabilité pour 2016.
- Participation des communes : sur la commune de Nailloux, il y a des enfants qui sont scolarisés et venant d'autres communes environnantes. Sur les années précédentes, la contribution de ces communes pour la scolarisation de leurs enfants dans la commune de Nailloux était de 350€/an/enfant. Nous avons déjà commencé à avoir des négociations et des discussions avec les maires des communes concernées pour tendre en 2016 vers un montant de 500€/an/enfant et qu'au fur et à mesure, on puisse tendre vers un montant réel qui est bien plus important puisque de 1 300-1 500€/an/enfant, en fonction de l'école (maternelle ou élémentaire). Donc c'est assez compliqué aussi, on a toujours voulu faire en sorte qu'on puisse apporter la scolarité et ne pas voir périliter le canton. Aujourd'hui, 32 enfants sont scolarisés sur Nailloux.

M.DATCHARRY : tout de même 1 000€ x 32, ça fait 32 000, on est sur des enjeux significatifs.

M.DUTECH : depuis très longtemps, il ne faut l'oublier, il y a une tradition d'accueil aussi bien sur Nailloux que sur les autres communes. Ça permettait de rendre service à des personnes extérieures à la commune, et en même temps de constituer des classes dont les effectifs étaient variables. Aujourd'hui on a une négociation qui n'est pas de mettre le couteau sous la gorge des communes, mais c'est une négociation vérité, il faut tendre vers un tarif plus vrai. Il faut informer les Naillousains et informer que la solidarité s'applique dans les deux sens : vers les autres communes et des communes vers Nailloux aussi.

M.DATCHARRY : ça concerne 32 enfants et 2-3 communes ?

MME CABANER : 4 communes.

M.DATCHARRY : par rapport à l'histoire, je ne suis pas d'accord : c'était avant tout un canton et les temps changent. Les impôts pour un certains nombres de raisons, auraient augmenté de toute façon. 30 000 €, ce n'est pas neutre.

M.DUTECH : Nous sommes d'accord. Il faut savoir que, par rapport à ce qu'a dit Mme CABANER sur la création de la classe ULIS, la classe ULIS est une classe spécialisée, ce tarif ne s'applique pas, il y a un tarif symbolique pour les classes ULIS.

M.DATCHARRY : j'avais posé la question en commission finances mais, à l'époque où on perd 54 000 € en DGF, il y a un moment où on doit répercuter nos coûts.

M.DUTECH : la solidarité. La solidarité va dans tous les sens. Ça fait 5-6 ans que nous sommes sollicités par quelques communes (Toulouse, Ayguesvives, Auterive etc...) et la règle dans le canton qui a prévalu jusqu'à maintenant, c'est que lorsque les parents des autres communes qui ont des écoles, demandent à inscrire leurs enfants dans les écoles de Nailloux, il faut l'autorisation des deux maires.

M.DATCHARRY : donc 500€ cette année et les suivantes ?

M.DUTECH : on va vers les 625 €/an/enfants, ça a été clairement affiché.

MME CABANER reprend la présentation : 5^{ème} point, paragraphe **Au niveau des Recettes de fonctionnement** :

- Dotations, subventions, participations : 2010-2015 : on l'a dit précédemment : forte baisse en 2010 et que c'est toujours le décalage N-3, entre la population réelle du recensement du 1^{er} janvier 2015 qui sera prise en compte en population légale donnée par l'INSEE au 1^{er} janvier 2018. Donc on connaît d'ors et déjà, et ce sera toujours avec 3 ans d'écart, la population. C'est évalué pour 2016 à 220 669€.
- Dotation Générale de Décentralisation : l'année dernière, nous avons perçu une subvention de l'Etat pour l'ESCAL, c'était la fin du programme DGD, et pour 2016, on n'a pas de demandes spécifiques car pas de projets en cours qui puissent bénéficier de la DGD.
- Les atténuations de charges : elles sont variables car en fonction des remboursements de charges pour le personnel en maladie et en fonction des aides de l'Etat attribuées pour les contrats aidés (CAE, CA...). Donc on a évalué à 12 000 € pour la maladie et à 60 000€ pour les contrats aidés.

MME SALVATORI : la façon de présenter le Fonctionnement fait que : la population augmentait et le fonctionnement stagnait, ça reste élevé.

MME CABANER : c'est lié aussi au personnel, vu qu'il y a ouvertures de classes, il y a aussi augmentation de postes, après on pourra voir en détail...

MME SALVATORI : si je me réfère à la présentation, il faut tenir compte du fait que la population n'augmente pas.

MME CABANER : quand nous présenterons le budget, il y aura le compte administratif qui détaillera les différents postes et notamment celui qui est le plus important les dépenses de personnel.

MME SALVATORI : on a vu sur le profil d'extinction de la dette, qu'il y a en excédent de fonctionnement env. 880 000 €, ce que je ne comprends pas c'est pourquoi on a emprunté 500 000 ?

MME CABANER : lors du dernier conseil municipal, pour l'emprunt des 500 000€, on a expliqué que c'est pour les ateliers municipaux.

MME SALVATORI : oui et je ne comprends pas vu l'excédent-là pourquoi on s'endette.

MME CABANER : il y avait l'opportunité du taux et l'excédent nous a servi à payer une partie de l'ESCAL. Donc il a fallu...

M.DATCHARRY : il y avait les recettes décalées par rapport à 2015.

MME CABANER : non pas sur l'ESCAL.

M.DATCHARRY : mais si, vu qu'on a eu la TVA

MME CABANER : pas sur 2016, c'était 2015

M.DATCHARRY : si on avait les recettes décalées par rapport à 2015.

MME SALVATORI : c'était pour exprimer qu'il y avait une différence de logique et que si c'était mon budget...

MME CABANER : on ne peut pas gérer un budget personnel comme on gère un budget communal, on revient à l'information qu'on a faite, et on en a déjà parlé l'année dernière : on ne peut pas fonctionner de la même façon parce qu'on a de l'investissement et du fonctionnement. Ce n'est pas une question de logique.

M.DATCHARRY : est-ce que je peux projeter le tableau qui est le vôtre, avec deux courbes en plus ? il est sur clé USB, ça prendra deux minutes.

MME CABANER : ce qui aurait été bien M.DATCHARRY, c'est que ces documents-là, vous nous le reprochez souvent, nous en avons parlé en commission finances précédemment.

M.DUTECH : M.DATCHARRY on est comme vous en présentation du DOB, sur le principe, il y a des commissions auxquelles vous participez, où ...

M.DATCHARRY : je l'ai fait cet après-midi, vous préférez que je vienne avec des papiers en disant « voilà sur ce tableau il manque ça » ?

MME SALVATORI : souvenez-vous quand vous nous avez présenté les trucs sur les impôts, en disant voilà en 1 an et demi, le taux d'imposition..., vous avez mis le vidéoprojecteur et vous l'avez présenté. Là il n'y a rien de polémique donc je ne vois pas pourquoi, vous refusez.

M.DATCHARRY : y a pas de polémique, sauf si vous ne souhaitez pas que je m'exprime...

M.DUTECH : je n'ai pas dit que je ne voulais pas que vous vous exprimiez, mais que la méthodologie n'est pas celle-ci.

M.DATCHARRY donne la clé USB.

MME CABANER : après ce qui aurait été intéressant c'est que ce document-là, je vous fais la même remarque que celle que vous nous faites régulièrement, puisse être étudié en commission finances.

M.DATCHARRY : je l'ai travaillé ensuite.

MME CABANER : oui mais entre deux, nous avons eu des échanges par mail, on vous a renvoyé le DOB tel qu'il a été modifié en commission finances

MME SALVATORI : ça prendra deux minutes, on peut le faire verbalement

MME CABANER : MME SALVATORI on est en train de l'installer, il faut connecter un autre élément.

Affichage du document, **M.DATCHARRY** : c'est votre tableau que j'ai repris. Vous voyez : le taux de progression de la population INSEE entre 2014 et 2015, et le taux de progression de nos dépenses : on a 6% des deux côtés, ce qui veut dire qu'on a mangé notre pain blanc : on a eu jusqu'à présent une trajectoire vertueuse et on a un risque de fragilité sur le sujet, c'est-à-dire qu'aujourd'hui notre évolution de population est identique, sur cette année, à l'évolution de nos charges de fonctionnement. Deuxième point : j'ai juste rajouté les moyennes de strates : on voit que nos coûts par habitant sur le fonctionnement, on part de loin, on voit que la trajectoire est effectivement vertueuse, mais on revient sur les moyennes de strates en arrivant de loin. Même chose pour les dépenses de personnels, on a effectivement une courbe qui est vertueuse mais on vient là aussi s'aligner sur la moyenne. Donc on n'est pas plus mauvais ni meilleurs que les autres mais on arrive de loin, ce qui explique la forme de cette courbe. Vous voyez ce n'est pas négatif.

M.DUTECH : ce n'est pas ça. Nous avons fait le choix par le passé, d'accueillir de nouveaux arrivants, et aujourd'hui on a une autonomie de gestion et on est moins en difficulté que certaines communes. Quand vous parlez de strates, on est loin de la mixité, et on verra ce que nous réserve l'avenir.

MME MORENO : les variations sont bien d'une année N par rapport à une année N-1 ? donc si vous pointez qu'en 2015 il y a eu une augmentation similaire entre la population INSEE et les dépenses de fonctionnement, mais vous oubliez de présenter qu'il y a sur les autres années une forte augmentation...

M.DATCHARRY : ce n'est pas mon propos. Depuis 5 ans, on a mangé notre pain blanc parce que la population évoluait...on a effectivement une courbe vertueuse qui revient « tangenter » avec la moyenne. Je dis simplement qu'il y a une fragilité à laquelle il va falloir faire attention cette année qui fait qu'aujourd'hui, l'augmentation de la population se réduit, nos ressources ne sont plus forcément ce qu'elles étaient.

MME MORENO : ce n'est pas propre à Nailloux.

M.DATCHARRY : et si on regarde la courbe moyenne elle grimpe doucement.

MME CABANER : ce qui serait intéressant c'est qu'on en reparle en commission finances. Et l'intérêt aussi, vous nous parliez des charges de personnel, en disant « on souhaite une revalorisation », il faudra faire aussi très attention car les charges de personnel on les met en fonctionnement. On n'est pas en train de dire que nous ne sommes pas d'accord.

M.DUTECH : je suis complètement d'accord, puisque j'ai été maire entre 2008 et 2014, et qu'en 2009 la DGF a fondu comme neige au soleil.

Les Orientations budgétaires – Investissement :

Au niveau des Dépenses d'investissement :

MME CABANER : Suite à la mise en place des « contrats de territoire » par les services du département, le bureau a travaillé sur une programmation et la hiérarchisation des investissements pour les 5 ans à venir.

Les objectifs de la mise en place des contrats de territoire :

- avoir une lisibilité sur les gros projets des communes mais aussi des intercommunalités.
- indiquer bien en amont les possibilités de subventions et notamment les financements croisés.

La programmation proposée pour les investissements de 2016 est donc en parfaite adéquation avec l'inscription 2016 au contrat de territoire : création d'un préau, les nouveaux ateliers municipaux, Ad'ap, et enfin l'acquisition d'un terrain esplanade de la fraternité puisqu'il y a une opportunité qui s'ouvre à Nailloux et qui permettra de conserver pour la commune une maîtrise foncière au cœur du village au niveau du centre-bourg et que dans l'avenir on puisse avoir quelque chose en fonction des évolutions dans le centre-bourg.

Ces différents investissements sont en cohérence avec les projets qui ont été définis de façon pluriannuelle.

MME SALVATORI : vous parliez de méthode, là, je ne dis pas que je ne suis pas d'accord mais j'ai vraiment un problème de méthode : je ne comprends pas comment des priorités comme ça peuvent être définies sans qu'elles remontent en commission. On a jamais en commission urbanisme défini que les ateliers municipaux étaient la priorité. D'abord, on n'a pas eu de commission urbanisme depuis le mois d'octobre. L'acquisition d'un terrain esplanade de la fraternité, je vois que Mme CABANER est informée, je suis à la commission urbanisme et j'en ai jamais entendu parler, donc là, c'est pour moi un problème de méthode. Je ne comprends comment ça fonctionne, comment se fait-il qu'on n'ait pas de remontées, après vous faites vos choix mais au moins qu'on essaye de discuter par le bas, mais on n'a jamais dit que c'était une priorité.

M.CHAUSSON : il me semble que pour les ateliers municipaux on en a parlé en commission.

MME SALVATORI : on en a parlé mais on n'a jamais dit que c'était une priorité.

M.CHAUSSON : le terrain de l'esplanade de la fraternité, on en a parlé aussi en commission.

MME SALVATORI : j'ai cherché, je n'ai pas trouvé. On n'a jamais fait une discussion sur les priorités, les ateliers municipaux on a eu des devis à dire le terrain est trop cher, il est ceci etc... mais surtout une priorité. Donc moi je ne comprends pas, les années précédentes on a eu la réhabilitation du centre, on en parle plus.

MME CABANER : là je vous interromps parce que c'est juste après au niveau des études qui seront faites.

MME SALVATORI : il y a déjà une étude l'année dernière et puff disparue, elle n'a pas été lancée ! donc j'ai vraiment un problème sur cette méthode.

M.DUTECH : je n'ai pas toutes les réponses, M.DONNADIEU est absent. D'autres élus sont à la commission urbanisme.

MME SALVATORI : on a pas eu de discussion sur les priorités.

M.DUTECH : nous sommes en conseil municipal en plein débat d'orientations budgétaires, le bureau a proposé de lister ce genre de priorités, on va voter le budget dans un mois, j'ose espérer que d'ici-là, il y aura un travail qui sera fait en commission pour ces dossiers, où un complément sera fait. Je pense que le préau ça été fait ?

MME SALVATORI : enfin dans les conditions que l'on sait.

M.DATCHARRY : on ne va pas épiloguer.

MME SALVATORI : on ne va pas épiloguer mais enfin bon ...

M.DUTECH : voilà ça été fait. Les ateliers municipaux ...

M.OPALA : on en a discuté mais il manque la précision la première de savoir si les ateliers municipaux actuels sont vendus ou pas. Ça fait partie des choses à discuter avant de nous mettre au pied du mur.

MME CABANER : c'est vrai que ça a été inscrit mais au contrat de territoire du département car il ne faut pas louper le coche...

MME SALVATORI : oui mais là c'est systématique et je ne partage pas votre de façon de piloter...

MME CABANER : je partage votre avis pour la gestion du budget d'un foyer mais pas pour la gestion du budget de la commune : ce n'est pas la même chose.

M.DUTECH : vous aurez la possibilité de faire les remontées lors d'une commission urbanisme.

MME CABANER : reprise de la présentation du DOB : **Au niveau des Dépenses d'investissement :**

Le programme d'investissement 2016 est en cours d'élaboration par la Commission des Finances avec l'aide du support de l'ATD pour avoir une vision sur les 3 années à venir :

a. Programmes non achevés ou engagés en 2015 qui seront inscrits sur 2016 :

- Le tourne-à-gauche route Saint-Léon et chemin piéton jusqu'au Buisson,
- La création de l'école de musique,
- Les travaux d'aménagement du cimetière.

b. Programmes prévus pour 2016 :

- Acquisition de matériels pour l'école élémentaire (vidéoprojecteurs cycle 3, jeux et mobiliers),
- Aménagement de l'école élémentaire (création du préau),
- Création du service de la police municipale,
- Création de nouveaux ateliers municipaux,
- Une modification du PLU.

c. Programme en cours d'études pour 2016 :

- Acquisition d'un terrain esplanade de la fraternité,
- Création d'un columbarium et jardin du souvenir au niveau du cimetière,
- Adaptation de la salle d'activité du Tambouret en maison des familles,
- Ce qu'on a appelé Centre-Bourg parce que c'était l'intitulé qui avait été donné, c'est en cours d'étude et sera en cours d'étude sur 2016, en tout cas c'est ce qu'on a comme remontée à la commission finances et en effet, il faudra que ce soit re-débatu dans les différents commissions, car en commission finances nous prenons note de ce qu'on nous fait remonter.
- Réfection de l'école

Le montant prévisionnel d'investissements avant approbation du Conseil Municipal lors du vote du budget est de 1 500 000 € TTC (en attente de la définition du montant prévisionnel d'investissements).

M.DATCHARRY : pour le columbarium et la création d'un jardin du souvenir, je pense qu'il va falloir accélérer, c'est une demande de la population et une obligation.

M.DUTECH : oui

MME CABANER : oui, c'est en cours d'étude et si on peut le faire pour 2016 on le fera.

M. DATCHARRY : après c'est de votre responsabilité si on ne le fait pas.

M.DUTECH : tout à fait.

MME CABANER : au niveau du remboursement du capital de la dette : Il s'élève en 2016 à 283 000.00€.

Suivant les projets engagés, un emprunt pourrait être envisagé sur cet exercice. Point suivant :

Au niveau des Recettes d'investissement : Nous avons :

-Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) : c'est celui qui concerne les investissements, ce n'est pas celui dont j'ai parlé tout à l'heure car celui-ci existe : c'est-à-dire qu'en 2016 on va percevoir des sommes qui concernent les dépenses faites en 2014. Donc c'est évalué par avis de la Préfecture à 355 363.70 €.

- La taxe d'aménagement qui avait été votée par le conseil municipal en 2011 qui a fixé le taux à 5 %. Le montant de la recette attendue pour 2016 est de 27 000.00 €, évaluée en fonction des permis de construire (PC). On a fait une estimation de 15 PC en fonction du marché actuel de l'immobilier, à 1 800 € environ/PC.

-Emprunts : Un prêt pourrait être envisagé sur cet exercice pour favoriser le phasage des projets et en fonction des recettes qui restent à encaisser.

-Les subventions attendues, elles ont de deux ordres :

• DETR :

- Ecole de musique : reste à percevoir 35 764.00€.
- Amendes de Police : entretien signalisation.
- Acquisition du terrain au Tambouret pour éventuellement la construction des nouveaux ateliers municipaux suivant l'avancée du dossier.

• Conseil Départemental :

- Solde subvention CD - ESCAL : travaux 110 300.00€ et 23 000€ pour équipement intérieur.
- Subvention piétonnier rte de St Léon : 35 000 €.
- Subvention lave-vaisselle cantine élémentaire : 6 000 €.

Alors comme on l'a dit il y a des difficultés de prévision des recettes financières à moyen et long terme :

A moyen terme il y a la réforme en cours de la DGF pour application en 2017, la fusion des intercommunalités et donc voir le devenir de l'attribution de compensation. Et enfin, l'élaboration du budget par fonction obligatoire pour les communes dont la population est comprise entre 3 500 habitants et 9 999 habitants (Analyse financière en cours avec la collaboration de l'agence technique départementale) ça nécessite plus de travail, il va falloir s'habituer à cette nouvelle façon de présenter et de travailler sur cette nouvelle organisation fiscale.

Alors sur le long terme, on a des choses qui nous gênent un peu en matière de prévisibilité. Comme je vous l'ai dit précédemment : la valeur locative a été révisée en 1970, depuis personne ne s'est attaché à vouloir les réviser, elles ont été revalorisées chaque année tant bien que mal. Il a été mis en place depuis 2015, et il fallait le faire, donc tous les propriétaires de locaux commerciaux devaient déclarer les loyers pour redéterminer ce qu'était la valeur locative d'un local. L'Administration Fiscale disait que seuls devaient répondre ceux qui étaient concernés et elle s'est aperçu qu'elle avait un taux de réponses insuffisant, alors en 2016 le projet de Loi de finances met en place des sanctions. Nous ne savons pas ce qu'il en est de la mise en application et ce n'est que repoussé pour 2017. Comme souvent avec les réformes fiscales, ça risque d'être en décalé et après, la mise en application se fera sur 10 années au lieu des 5 initialement prévues. C'est assez particulier pour prévoir ce que donnera cette révision.

L'entrée en vigueur de la refonte des valeurs locatives des locaux commerciaux est donc pour la 3^{ème} fois repoussée, à présent en 2017, ainsi que la révision des valeurs locative pour la taxe d'habitation.

Ces points seront revus en fonction des connaissances apportées par l'ATD sur ces évolutions possibles, donc pour le moment tout est difficile à projeter.

M.DATCHARRY : il y a de grosses inconnues par exemple l'augmentation, la stagnation ou diminution de la population, il est difficile de faire des projections, je ne sais pas ce qu'on peut avoir sur les évolutions.

MME CABANER : c'est pourquoi nous attendons les réponses de l'ATD, ils savent mieux se projeter sur les évolutions, des données nationales, ce qui permettra de redescendre sur nous, à plus petite échelle.

M.DATCHARRY : ce qui est incontestable, c'est qu'aujourd'hui nous sommes en perte de vitesse.

MME CABANER : je ne crois pas.

M.DUTECH : je ne crois pas car il suffit de voir l'augmentation en classes élémentaires.

M.DATCHARRY : ce n'est pas parce qu'il y a une création de classe que c'est significatif.

M.DUTECH : les analyses se font à chaque rentrée. La dynamique de progression des populations, on en a eu en 2005 et 2011, et maintenant une classe se crée. Il faut pouvoir anticiper c'est ce que permet une analyse.

LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

MME CABANER : il y a deux sections : une section d'exploitation et une section d'investissement.

Section d'exploitation : pour les Dépenses : La commune a adhéré au 1^{er} janvier 2010 au SMEA pour la gestion de la station d'épuration, par le biais d'une convention de transfert. (125 585€ /an). Cette adhésion a permis de garder une maîtrise municipale de ce budget. De plus, les postes de refoulement sont également contrôlés par le SMEA (convention de prestation intégrée) pour un coût de 30 000€ par an.

Au niveau des Recettes : La commune a modifié les tarifs au 01/06/2014 : puisque la Prime Fixe (PF) a été baissée à 60.00€ HT et la consommation a augmenté sans impact pour les foyers de la commune : conso m3 : 1.105€ HT soit 235 000.00€ de recette pour l'année (ancien tarif : PF 74.89€ HT et Conso 0.99€ HT). Une étude est en cours pour diminuer la prime fixe à 50€ HT avec une réévaluation de la consommation pour compenser cette modification sans surcoût pour un foyer qui consomme 120 m3 par an (la conso passerait à 1.187€HT).

Section d'investissement : pour les Dépenses : Le remboursement du capital de la dette s'élèvera à : 42 775.02€ pour 2016, il n'y a pas de programme d'investissement prévu pour 2016, et en cas d'imprévu, on crée une enveloppe travaux de 30 000.00€. Il faudra constater en comptabilité les amortissements.

Les Recettes qui existent : l'Excédent de fonctionnement.

La même chose que pour la commune, il y a l'Etat de la dette du budget annexe assainissement.

M.DATCHARRY : en ce qui concerne l'opposition, avec la même démarche que l'année dernière, nous considérons que l'estimation de la population est un grand risque pour nos finances, car c'est le fruit d'une politique. Aujourd'hui, la politique telle qu'elle est, fait un impôt élevé, car on a des impôts élevés même si vous le contestez continuellement. A côté de ça, nous avons certes des finances saines, avec un excédent budgétaire qui est effectivement important. Aujourd'hui, c'est la même demande que l'année dernière, il est nécessaire de faire un signe, sur les impôts locaux à l'intérieur et à l'extérieur de Nailloux. Nous pensons qu'il faut retoucher les taux de façon à compenser l'excédent, plutôt l'augmentation de la base faite par l'Etat. Pour situer les chiffres, le résultat de l'exploitation : 580 000 € en 2013 et 670 000 en 2014, on doit être aux alentours de 620 000 cette année. Un certain nombre de repères, aujourd'hui, 2% de hausse des bases donnent +34 000€ de recettes supplémentaires, 1% de taxe d'habitation représente 40 000€, 1 % de taxe sur le foncier bâti représente 36 000€. Donc si vous compensez le 1% de hausse des bases pour pouvoir dire aux Naillousains « cette année on s'est préoccupés de vous, regardez, les masses n'augmenteront pas » ça nous coûterait la moitié des 34 000. Donc l'opposition vous demande sur le fond, de modifier les taux d'imposition dans ce sens-là.

M.DUTECH : la réponse de ce soir est de dire que nous avons assisté à un débat d'orientations budgétaires qui a été préparé de manière remarquable, qui a été présenté non moins de manière remarquable et la commission des finances va travailler sur les propositions de la majorité et de l'opposition d'ici le mois prochain, et lors du prochain conseil pour le vote du budget.

Après avoir entendu l'exposé de Mme CABANER, chacun a pu s'exprimer librement sur les propositions émises et formuler une opinion. Il n'y a pas de vote mais il faut établir une délibération.

3. Délibération 16-007: INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE

MME CABANER : Les indemnités ont été fixées en 2014 lors de la séance du Conseil Municipal du 8 avril.

A la demande de M. le Maire, le choix a été de fixer l'indemnité inférieure au barème de l'époque.

Aujourd'hui, la Loi 2015-366 du 31 mars 2015 impose une révision du barème au 1^{er} janvier 2016. M. le Maire demande que l'indemnité reste identique à celle de 2014 et donc inférieure au nouveau barème.

La Délibération : Selon l'Article L2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'article 3 de la Loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux de leur mandat : « Les Maires des communes ou les Présidents de délégations spéciales perçoivent une indemnité de fonction fixée en appliquant le barème donné à l'article L2123-20. Dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal peut, par délibération, fixer une indemnité de fonction inférieure au barème, à la demande du Maire. »

Cet article est applicable au 01/01/2016.

M. le Maire demande à titre dérogatoire de ne pas bénéficier du taux maximum de 55 % prévu par la loi en proposant de retenir un taux inférieur soit à hauteur de celui voté précédemment en avril 2014 et actuellement en cours : 39.50 % de l'indice brut 1015.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

4. Délibération 16-008 : ÉCHANGE DE PARCELLES ENTRE L'INDIVISION ALLAOUI / DONZELLI ET LA COMMUNE DE NAILLOUX

M. CHAUSSON explique que pour régulariser le chemin d'accès aux propriétés de M. et Mme ALLAOUI et de Mme DONZELLI, il est nécessaire d'effectuer l'échange de la parcelle section ZD n°200, appartenant à l'indivision ALLAOUI / DONZELLI contre la parcelle section A n°1662, appartenant à la commune de Nailloux. Il est précisé que les parcelles ZD n°64 et A n°1661 sont et resteront la propriété de l'indivision ALLAOUI / DONZELLI. Les frais d'acte seront à la charge de la Commune de Nailloux. La délibération est approuvée à l'unanimité.

5. Délibération 16-009 : CONSTRUCTION D'un NOUVEAU PRÉAU À L'ÉCOLE Jean ROSTAND.

Mme BORGETTO présente à l'assemblée le projet de construction d'un nouveau préau à l'école Jean Rostand. Le projet de création du préau est prévu pour 2016, il serait dans la cour du bas. Actuellement, il y a 12 classes à l'école élémentaire, il est attendu l'ouverture d'une 13^{ème} classe + la classe ULIS, donc env. 320-340 enfants, qui ont un préau actuellement de 200 m² pour les journées pluvieuses. Il s'agit de faire un couvert en lien avec les classes du bas qui permettrait aussi pour les personnes à mobilité réduite d'avoir un accès direct au portail sans les escaliers qui sont au niveau du préau actuel. Il y a des contraintes de déménagement du préfabriqué n°6 auquel le préau serait adossé. C'est-à-dire que si un jour on a à enlever ce préfabriqué, il ne faut pas que l'on ait tout à démolir. Donc, préalablement à la désignation d'un maître d'œuvre dont le rôle sera de concevoir le projet de réalisation des travaux et d'en assurer le suivi, il incombe au conseil municipal d'adopter le programme de ces derniers et d'en arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle.

Mme BORGETTO expose alors le programme : en 2016 désigner le maître d'œuvre, mars 2016 signature du contrat avec ce maître d'œuvre, pour un démarrage des travaux en été, en sachant que le préau est une structure relativement « légère » mais il y aura des contraintes d'ordre écologique au niveau des matériaux utilisés et de l'évolution du bâti et de la reconversion éventuellement. Donc cela sera dans le cahier des charges.

Elle propose au conseil d'arrêter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle globale pour le financement de ce programme à la somme de 201 000 € HT dont 180 000 € HT dévolus aux seuls travaux.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

6. Délibération 16-010 : ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE J. ROSTAND : MISE EN PLACE D'UNE AIDE AUX DEVOIRS

Mme BORGETTO indique qu'une étude a été menée depuis 2015 pour mettre en place une activité « aide aux devoirs » à l'école élémentaire J ROSTAND. Ce projet a été remonté l'année dernière par l'équipe enseignante et les parents d'élèves.

Ce service sera organisé dans les conditions suivantes : 2 jours par semaine les mardis et jeudis à raison de 45 minutes par séance, les élèves seront répartis en groupes de 10 maximum, 4 groupes au total (deux mardis et deux jeudis) pour les semaines paires et 8 groupes au total (quatre les mardis et quatre les jeudis) pour les semaines impaires. Les inscriptions se font de vacances à vacances soit 6 semaines environ et les séances se dérouleront dans les salles de classes de l'école élémentaire.

Ce service sera assuré pour des groupes de 6 enfants minimum, si ce nombre n'est pas atteint le nombre de groupes pourra être revu à la baisse.

Si ces conditions n'étaient pas réunies, l'activité « aide aux devoirs » ne sera pas maintenue.

Cette activité sera encadrée par des enseignants de l'établissement scolaire, sur la base du volontariat et sous la responsabilité directe et exclusive de la commune. **Mme BORGETTO** précise que ces derniers seront rémunérés pour ce service sur la base d'un tarif indexé par décret faisant l'objet d'une parution au bulletin officiel.

La participation financière demandée aux familles sera de 2€ la séance de 45 minutes.

Le solde sera pris en charge par la commune.

L'organisation et le fonctionnement de cette aide aux devoirs nécessitent une régie de recettes pour l'encaissement de la participation financière demandée aux familles.

Mme BORGETTO demande au conseil municipal de se prononcer sur la mise en place de cette activité « aide aux devoirs ».

M.DUTECH : après 2-3 mois après la mise en place, j'ai demandé aux enseignants un rapport sur la pertinence de ce service d'aide au devoir.

M.DATCHARRY : vous avez discuté de l'encaissement : facture pas facture ?

MME BORGETTO : facture.

M.DATCHARRY : pour chaque deux euros, il y aura facture ?

MME BORGETTO : oui.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

7. Délibération 16-011 : ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE J.ROSTAND : CONVENTION RELATIVE À LA MISE EN PLACE D'UNE AIDE AUX DEVOIRS

Mme BORGETTO indique que pour mettre en place l'aide aux devoirs sur l'école élémentaire, il est nécessaire de signer une convention de partenariat entre la mairie, la communauté de communes CoLaurSud et l'école. La convention régit les modalités de récupération et retour des enfants par les enseignants au sein de l'ALAE.

Mme BORGETTO demande au conseil municipal de se prononcer sur la signature de cette convention.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

8. Délibération 16-012 : ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE J.ROSTAND : INSTALLATION D'UNE AIRE DE JEUX AVEC SOL AMORTISSANT.

M. MARTY indique que suite au contrôle annuel effectué sur les aires de jeux de la commune, la structure bois de la cour du haut de l'école est à remplacer car jugée trop vétuste. Une concertation a eu lieu avec les délégués de classe de l'école pour définir avec eux le jeu qu'ils souhaitaient en remplacement de l'ancien. Leurs propositions sont parvenues en mairie le 25 janvier 2016. Il propose d'acquérir une structure multi-jeux EGYPTE BOIS ainsi que le sol amortissant auprès de la société BP URBAIN pour un montant de 5 192.80€ HT.

Il indique qu'une subvention sera demandée auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne pour financer cet achat.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

9. Délibération 16-013 : ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE J.ROSTAND : INSTALLATION D'UNE TABLE DE TRI

MME MORENO indique que suite à la mise en place de la collecte et du traitement des bio déchets issus de la restauration, il est nécessaire d'installer une table de tri à la restauration scolaire de l'école élémentaire Jean Rostand.

Elle propose d'acquérir une table de tri composée de 3 bornes de 60 L auprès de la société CLER VERTS pour un montant total de 1 935.00 € HT.

Elle indique qu'une subvention sera demandée auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne pour financer cet achat.

M.DATCHARRY : c'est pris en charge intégralement.

MME CABANER : non.

M.DATCHARRY : je n'ai entendu ça à Coloursud ?

MME CABANER : ils ont dit qu'au niveau de la collectivité, on ne pouvait rien prendre en charge mais qu'en revanche, au niveau des communes, si nous faisons la demande, nous aurons la prise en charge directement.

M.DUTECH : mais pas de la totalité. Donc c'est ce qu'on avait délibéré au printemps dernier, ça va se mettre en place incessamment. Ça a à la fois un effet pédagogique et un effet concret.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

10. Délibération 16-014 : INSCRIPTIONS BUDGÉTAIRES – BUDGET COMMUNE

MME CABANER expose au conseil municipal la nécessité de mandater les factures suivantes concernant les travaux ci-dessous :

Fournisseur	Montant € TTC
Architecte LETELLIER	17 606.24
Bureau d'étude ICP	2 466.41
Bureau d'étude MATH Ingénierie	3 699.74
Bureau d'étude DELHOM acousticien	153.62
APAVE	6 762.00

L'idée est de permettre le paiement des investissements avant le budget primitif. En effet, avant le vote du budget suivant on peut mandater pour le paiement de certaines factures des engagements qui avaient été votés sur des exercices antérieurs, dans la limite des crédits qui avaient été prévus.

MME SALVATORI : c'est relatif au pôle culturel ?

MME CABANER : oui pour l'architecte et pour les bureaux d'études. Et la facture de l'APAVE, c'est une délibération prise fin d'année dernière.

M. DATCHARRY : pourquoi alors prendre une nouvelle délibération ?

MME CABANER : on s'est engagé dans la délibération pour mandater ce n'est pas pour dire je suis pour ou contre la facture. C'est pour permettre le paiement sous 30 jours. Sinon on n'a pas le droit de le payer si on ne fait pas cette délibération. On a reçu ces factures dernièrement et le délai des 30 jours est impératif.

M.OPALA : en ce qui concerne le pôle, ça devrait être du reste à réaliser ?

MME CABANER : le trésorier nous a dit de tout utiliser sur la ligne qu'ils appellent 2313/20. Cette ligne, elle a été utilisée parce que le trésorier nous a dit de l'utiliser. En fin d'année, on n'a pas procédé à une régularisation pour utiliser les restes à réaliser des autres lignes, et comme sur la ligne 2313/20, c'est le trésorier qui nous l'a demandé, on ne peut pas. Il aurait fallu faire une écriture comptable pour utiliser des restes à réaliser en utilisant des choses qui étaient sur d'autres lignes que comptables. Donc là, on est sur une question d'écritures comptables que le trésorier nous a demandées. Ça n'a pas d'impact, ça ne change rien.

M.DATCHARRY : ce qu'on vote c'est le changement de processus.

MME CABANER : non, c'est la possibilité de payer, c'est tout, sous 30 jours, et ça s'appelle mandater une facture. Ces factures ont été délibérées lors de délibérations précédentes. On l'avait l'année dernière et au conseil précédent, des mandatements.

M.DUTECH : Ce ne sont pas des factures supplémentaires.

La délibération est approuvée à 18 voix POUR, 0 CONTRE, et 5 Abstentions.

11. Délibération 16-015 : AVENANT N°2 – MARCHÉ RÉALISATION D'UN PIÉTONNIER ROUTE DE SAINT-LÉON RD 19 (Tranche conditionnelle)

M. ZARAGOZA dépose sur le bureau de l'assemblée un avenant de l'entreprise MALET pour le marché cité ci-dessus. L'avenant n°2 proposé par l'entreprise MALET concerne la tranche conditionnelle et a pour objet l'état des travaux en moins- valeur des travaux qui consistent :

- Travaux en plus-value : + 4 800 € : Fourniture et pose de barrières RAL 7016.
- Travaux en moins-value : - 12 921 € : Fourniture et pose de glissières de sécurité.

Le montant de l'avenant est de – 8 121 € HT.

Par conséquent, le montant des travaux de la tranche ferme (tourne à gauche : 97 762.20 € HT) et conditionnelle (piétonnier : 102 520.90 € HT) pour ce marché passe de 207 786.40 € HT € à 200 283.10 € HT soit 240 339.72 € TTC.

M.DUSSOL : je ne vois pas pourquoi l'enlèvement des glissières sur un piétonnier qui est plus bas que la route ? Pourquoi la Voirie départementale demande le retrait de ces glissières alors qu'un automobiliste peut descendre sur le piétonnier ?

M.DUTECH : la Voirie départementale n'avait pas fait de préconisation de protection des piétons. Nous avons demandé que sur la partie la plus proximale de la route, là où le chemin remonte au niveau de la route, il y ait une glissière de sécurité entre la rubalise et qui rentre de 30-40 m pour que les gens puissent traverser. Sauf que, la voirie départementale ne nous a pas recommandé de mettre des glissières de sécurité tout le long du chemin qui est entre le rond-point du Tambouret et le début de la rubalise. C'est nous qui l'avons rajouté. Après, là où il y a des poteaux en bois, comme il doit y avoir probablement dans les mois qui viennent, des travaux de tourne-à-gauche, qui avait été un engagement du candidat au Conseil départemental du canton d'Escalquens, G.Méric, il est fort possible qu'il y ait ce tourne-à-gauche qui provoquerait alors la destruction d'une partie du chemin. Donc on a mis des poteaux en bois provisoires.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

12- QUESTIONS DIVERSES : questions de M. DATCHARRY

1- L'école de musique :

M.DUTECH : sur l'école de musique, dès que nous aurons les résultats des expertises complémentaires que nous avons diligentées, nous les transmettrons à l'ensemble des élus. Dans le chantier qui a été entamé l'année dernière

M.DATCHARRY : est-ce que je peux vous poser la question ?

M.DUTECH : je vous fais la réponse à votre question mailée, mais allez-y

M.DATCHARRY : « Suite à notre question déposée lors du dernier conseil municipal et après lecture du premier rapport d'expertise en date du 30 novembre 2015, nous voulons évoquer le dossier de l'école de musique. Nous avons très tôt dénoncé l'inutilité de cette réalisation (d'un montant avant subvention de 120 k€) ainsi que les problèmes techniques qu'entraîne l'aménagement d'un ancien lavoir et de son appentis (nommé abattoir). Le projet prévu par l'architecte et validé par la mairie de Nailloux ne prenait pas en compte les sources du lavoir, les eaux de ruissellement provenant de la rue de la Fontasso, la position encaissée du bâtiment, l'absence de parking et d'éclairage. Ce rapport apporte suffisamment d'éléments pour statuer des décisions à prendre, et ce sans analyses complémentaires. Il ressort de ce document l'obligation de travaux et d'expertises supplémentaires pour des montants probablement très significatifs (en sus des travaux supplémentaires déjà réalisés). Nous vous demandons donc d'informer valablement le conseil municipal des décisions prises sur ce dossier y compris à l'égard de l'architecte ainsi que les conséquences prévisibles sur la finalité de ce local et son coût. »

Etant entendu que c'est de l'argent public et que nous sommes à disposition pour travailler sur le sujet, on vous l'a déjà dit, à condition qu'on ait en temps et heure les rapports pour pouvoir travailler avec vous.

M.DUTECH : donc je reprends ma réponse, nous vous ferons passer les expertises complémentaires. Je vous l'avais dit l'autre jour. Certains travaux ont été effectués, il y a eu deux parties de travaux : en régie par la commune, par les personnels municipaux, et d'autres confiés à des professionnels, architecte et entreprises. Juridiquement aujourd'hui, nous ne sommes pas en mesure de répondre à la question sur l'engagement de la responsabilité de l'architecte. Comme je vous l'ai indiqué en conseil municipal et par courrier, ce débat viendra en discussion argumentée dans quelques semaines, une fois le dossier complété. Il nous a paru indispensable de compléter le dossier ce que vous jugiez inutile. Je vous rappelle qu'au départ ce projet contenait 2 avenues : le maintien et la réhabilitation du patrimoine vernaculaire communal ou architectural, et la seconde c'est créer un lieu de musique communal qui a 60 adhérents, 60 familles. Et je vous rappelle que c'est projet d'envergure culturelle, et ce que vous savez probablement, c'est que 3 jeunes de cette école sont actuellement au Conservatoire régional. En dehors du projet, j'ai rappelé pour l'Assemblée pour, les élus et pour les citoyens, les objectifs de ce projet. Nous reviendrons quand nous aurons travaillé sur le dossier en commission urbanisme, ou en commission des travaux, ou en conseil technique, et bien sûr les décisions seront actées en conseil municipal.

M.DATCHARRY : ce que souhaite l'opposition, c'est d'être en accord avec vous pour qu'on évite tout dérapage impliquant de l'argent public au-delà du budget qui était prévu, ceci pour compenser des troubles pour lesquels il y a une responsabilité à rechercher. Je vous demande aussi de joindre le rapport au compte-rendu du présent conseil municipal.

M.DUTECH : je vous ai répondu. Les citoyens auront tous les éléments comme les élus, une fois qu'on aura finalisé le projet. Ce rapport que vous avez eu, qui est un rapport d'Etat, est un rapport qui indique les points de faiblesse et notamment ...

M.DATCHARRY : je suppose que tous les autres conseillers municipaux l'ont eu ce rapport ? il sont bien un avis là-dessus ?

M.DUTECH : ce travail, aujourd'hui, ce que je vous ai indiqué vous ne pouvez pas revenir là-dessus. Le calendrier, je vous l'ai proposé, et je vous l'ai indiqué, je n'en dérogerai pas, il va falloir que vous patientez quelques semaines, je l'avais dit la dernière fois.

M.DATCHARRY : on va parler clair, vous nous aviez dit aussi en septembre que vous nous communiquiez le rapport, on n'a pas bougé, on a joué le jeu, et vous l'aviez. Qu'est-ce qui s'est passé ? il a fallu qu'on le réclame fin janvier et encore il a fallu aller le chercher car vous n'étiez pas d'accord pour le communiquer. Pardonnez-moi mais c'est des enfantillages.

M.DUTECH : non d'abord pas de jugement...

M.DATCHARRY : je retire enfantillages.

M.DUTECH : vous êtes gentil. Je me suis engagé en conseil municipal, publiquement, à l'échéance de la période qui va être avril probablement, ou en mai, je vous le dirai exactement, on reviendra vers l'ensemble des élus et on parlera pour prendre les décisions en toute transparence.

M.DATCHARRY : je vous fais tout à fait confiance sur le sujet. Ce qui veut dire que vous vous engagez présentement devant le conseil municipal à ne pas engager un radis de plus sans l'accord du conseil municipal, on est d'accord ?

M.DATCHARRY : on peut passer sur des budgets annexes ?

MME CABANER : alors là par contre je souhaite reprendre un point...

M.DATCHARRY : exemple, le drainage de la rue de la Fontasso qui a été refait et d'après le rapport il est inopérant. Il faut refaire la captation par les bouches d'égout, par exemple, je ne dis pas qu'ici, quelqu'un va faire des choses illégales.

MME CABANER : si, vous avez commencé à susurrer qu'on n'utilisait pas les bonnes lignes budgétaires. Je continue car ce point-là quand même important : les lignes budgétaires ont été montrées en commission finances, il ne faut pas accuser à tort et à travers, d'utiliser les mauvaises lignes pour pouvoir cacher des dépenses. Toutes les dépenses, on va être quand même très claire, parce que là, honnêtement c'est un point sur les finances qu'on ne peut pas cacher, les chiffres sont publics. On n'est pas en train de s'amuser à utiliser des millions et à ne pas faire certaines choses pour en faire d'autres, ça, si vous le pensez c'est une malhonnêteté de votre part. En tout cas, on a l'honnêteté de présenter les chiffres tels qu'ils sont et tels qu'est la réalité, et on n'est pas en train de ficeler des choses telles dont vous venez d'utiliser les termes...

MME SALVATORI : j'expliquerai ce que j'entendais, j'entendais par lignes, lignes ...je souhaite m'expliquer car c'est intéressant de débattre

M.DUTECH : je vais répondre à M.DATCHARRY en premier si vous le permettez. Sur l'histoire de la fontasso, ce budget n'est pas un budget communal mais Coloursud. L'eau de ruissellement a été captée, y compris l'eau...

M.DATCHARRY : avec un bassin de rétention, donc avec l'eau de ruissellement, ...

M.DUTECH : laissez-moi finir s'il-vous-plaît. Il y a des grilles qui ont été surbaissées, aussi des eaux de l'école J.Rostand qui ont été captées, et on a à faire, c'est un accord avec CoLaurisud et l'entreprise, l'affrêt, la captation des eaux juste après la murette vers le fossé. Le fossé dont on a racheté un petit bout car il était sur des propriétés privées. Donc, il n'y a pas eu d'enfumage sur la fontasse, au contraire, alors faites attention de ne pas faire d'amalgames car c'est assez insupportable. Je vous ai dit, et je viens de le dire publiquement, il va falloir que vous patientez.

M.DATCHARRY : je peux compter sur vous ? Enfin quand je dis compter sur vous entendez par-là que nous aurons le rapport. Envoyez-le par mail.

M.DUTECH : veuillez m'excuser. J'ai dit que dès que j'aurai le rapport, je le ferai passer aux élus.

MME SALVATORI : par rapport à ce que j'ai dit, ce n'est pas du tout des manipulations comptables, ce n'est pas mon domaine, je ne pourrai pas juger. C'est plutôt les choses qu'on discutait : on parle beaucoup de travailler ensemble depuis deux ans, on ne travaille, enfin je reviens à mon problème de méthode car vraiment, je suis un peu énervée car quand M.DUTECH a dit que ce n'était pas la bonne méthode, parce qu'on avait une planche à montrer, qui n'était pas du tout polémique. Et bien moi je suis ulcérée par la méthode qui est appliquée depuis le début de la mandature, parce que par « ficeler » j'entends que les choses sont discutées sans qu'on soit impliqué alors qu'on dit qu'on travaille ensemble et le travail ensemble est de nous mettre devant le fait accompli où il faut voter, et l'on est 5, vous êtes 18, y pas de problème. C'était ça que je voulais mettre en avant, ce n'était pas vis-à-vis de vous du tout...

MME CABANER : est-ce que ...non...

MME SALVATORI : je finis, j'engage la majorité à considérer par exemple l'utilisation de l'ancienne bibliothèque pour l'école de musique au cas où le lavoir s'avérerait plutôt, finalement une piscine qu'autre chose. Alors, de considérer, comme vous semblez le savoir puisque vous savez ce qui est bien pour le peuple d'en faire un cinéma, sans que vraiment il y ait eu une méthode appliquée. On a proposé des idées de méthodes car on n'a pas de solutions pour l'ancienne bibliothèque. Et une réunion, il n'en est rien sorti mis à part ... parce qu'on a poussé une réunion avec les riverains en mai, entre-temps on ne sait pas ce qui va se passer. Donc, moi je suis, pour le coup, une ayatollah de la méthode, j'insisterai tout le temps, je pense que la méthode de travailler ensemble, je ne demande que ça et elle n'y est pas. On ne travaille pas ensemble. On envoie des trucs, on envoie des trucs et aucune réponse. Ça ne fait rien je continue. Notez-le !

MME CABANER : lors de la dernière commission finances, vous avez relevé, vous deux membres de la commission avec MME SERENE auditrice, d'ailleurs j'engage chacun des conseillers municipaux qui le souhaitent à venir en tant qu'auditeur à la commission finances parce que là vous verrez le détail de chacune des lignes ; donc vous avez dit qu'on ne cachait rien, et ...

M.DATCHARRY : je l'ai écrit.

MME CABANER : voilà, c'est ce que je vous dis. Aujourd'hui, je pense qu'on a été justement ...à ce moment-là, et vous êtes tout à fait d'accord pour qu'on travaille ensemble à ce moment-là. Comme vous dites, on ne va pas engager un radis de plus, vous le savez, ça sera d'abord discuté en finances, ensuite en conseil municipal et ensuite ça sera mis au mode désiré.

M.DATCHARRY : j'ai écrit que le débat en commission des finances était d'une excellente tenue, je l'ai écrit.

MME CABANER : donc vous savez comment on fonctionne, on ne va pas engager un radis de plus, pas de procès d'intention.

M.DATCHARRY : je reformule : je ne souhaite pas qu'on engage un radis de plus sauf si...

M.DUTECH : c'est mieux comme ça.

MME CABANER : on en discutera en commission finances.

2- Mail : Par ailleurs à la suite des réunions récentes de la CDCI où en sommes-nous des différents votes communaux et intercommunaux et surtout des amendements proposés et votés à la SDCI ?

M.DUTECH : donc la CDCI, c'est la Commission Départementale de Coopération Intercommunale. C'est le Préfet qui organise la déclinaison de la Loi NOTRe qui a été votée l'année dernière, sur la réorganisation des territoires de la République, sur la fusion des communautés des communes et le regroupement des syndicats. Beaucoup d'élus de par la France qui sont des gens très dévoués et qui sont plus souvent à la tâche qu'au repos, n'ont pas tout à fait assimilé le contenu de la Loi et les enjeux. En sachant que cette Loi a été votée rapidement et toutes les conséquences de cette Loi n'ont pas été évaluées, parce que quand on parle de communautés des communes qui fusionnent, on va faire se regrouper des communes qui n'ont pas le fonctionnement fiscal, qui n'ont pas les mêmes compétences, etc etc...Et en même temps, je pense qu'il y avait un flou dans cette Loi, puisqu'il y a les SCOT et PETR qui sont en train de monter en puissance. Il y a des communes et communautés des communes qui sont regroupées et il est clair que là aussi il va y avoir un flou, mais c'est une première étape et probablement dans 10 ou

15 ans il devrait y avoir des regroupements plus importants, peut-être que ce qu'on nous propose aujourd'hui, Cœur Lauragais-Cap Lauragais-CoLaursud, va se faire avec problème, peut-être va prendre la dimension du territoire..

M.DATCHARRY : et peut-être aussi une partie du Sicoval

M.DUTECH : ... du PETR, c'est-à-dire, du Pays Lauragais, et peut-être une partie du territoire du Sicoval car peut-être que le Sicoval ira à la coopération toulousaine en direct ou en partie, ou restera tout seul. Donc, le Préfet après avoir consulté tout le monde va proposer tout à l'heure : Cœur Lauragais-Cap Lauragais-CoLaursud. Beaucoup d'élus qui n'avaient pas lu la Loi, qui n'avaient pas suivi les évolutions ont été surpris de savoir qu'on avait organisé, à partir de 2017, un nouveau territoire alors que les communautés de communes s'y préparaient et c'est récent. Nailloux et Coloursud depuis 2002, on était dans les premiers. Au sein du nouveau territoire défini par le Préfet qui va être voté, il y a eu des comportements un peu différents : par exemple Villefranche a souhaité pendant longtemps faire cavalier seul et depuis que Villefranche sait qu'ils vont se regrouper avec tous les autres, ils travaillent d'arrache-pied pour créer des services à la population. Et il y a une partie d'élus de quelques communes qui ont eu peur des conséquences fiscales de regroupement, certaines communes ont craint que la fiscalité sur leur territoire soit augmentée puisque que dans la mesure où il y a des nouvelles prestations et services il va bien falloir solliciter la bourse des citoyens.

M.DATCHARRY : y a-t-il eu des amendements ?

M.DUTECH : le 15 octobre ça devrait être réglé.

M.DATCHARRY : c'est ceux qui voulaient être rattachés au Sicoval.

M.DUTECH : non rattachés à Revel. Il y avait le maire de Revel et le Président de la communes de communes qui ont dit qu'ils refusaient de les accueillir car ils ont dit « on est trop jeunes comme communauté de communes pour reprendre un territoire de 14 000 habitants ».

M.DATCHARRY : mais qui nous représente parce que Nailloux est la plus grosse commune de la communauté de communes ?

M.DUTECH : le maire de la commune, le président de la communauté de communes et le président du Conseil départemental. C'est-à-dire que 8 000 habitants sont présentés par 3 élus dans des commissions. C'est un engagement au sein de l'AMF qui fait que par exemple je suis dans une commission où il y a 4 maires, car nous sommes investis dans ces projets-là depuis longtemps et donc on a été élus dans cette commission.

M.DATCHARRY : donc on est repartis pour revalider le projet du Préfet sans aucun amendement, y compris le nombre de conseillers ?

M.DUTECH : je pense que ça sera après. C'est-à-dire ce n'est pas recevable juridiquement aujourd'hui car ce n'était pas dans la demande du Préfet, on a envoyé un vœu ou on va le faire. Et il va y avoir le 11 mars une commission départementale sur ce sujet, il va y avoir peut-être d'autres amendements dont je n'ai pas connaissance mais il y avait un très gros problème sur le sud toulousain entre 3 grandes communautés de communes qui va être résolu, les élus travaillent d'arrache-pied pour savoir comment on s'organise. Mais sur le fond du problème on fait partie du même PETR, Villefranche Nailloux font partie du même bassin de vie, et Caraman est isolé, le Sicoval ne peut pas les accepter parce qu'il y a une trop grande différence en termes d'intégration. On avait travaillé lors du dernier mandat avec le Sicoval pour être avec le Sicoval, mais ça n'a pas été possible pour des raisons justement de communauté d'agglomération et de règlement. Parce qu'ils étaient très proches de nous de la stratégie de coopérations intercommunales. Il y a d'autres coopérations qui se font notamment sur le développement économique. Ça va être très compliqué, parce qu'il y a 3 territoires très différents, ça se fera sur les 10 ans à venir, notamment sur le développement économique et tourisme.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 22 h 56 et rappelle le prochain conseil municipal le jeudi 31 mars 2016 à 20 h 30.